

# Offre de Parrainage – Règlement



## Qui peut participer ?

Tous les assurés de Pantaenius Monaco.

## Qui peut être parrainé ?

Toutes personnes physiques ou morales qui, pendant ces 12 derniers mois, n'ont pas reçu une tarification d'assurances ou étaient client de Pantaenius Monaco ou d'un autre bureau du groupe Pantaenius.

## Comment ça marche ?

Pour chaque nouvelle souscription reçue, il sera déduit de vos primes de renouvellement votre récompense équivalente à 10 % de la première prime (hors taxes et frais) des contrats Pertes & Avaries et/ou Responsabilité Civile de votre filleul. Le mois suivant la fin du trimestre du paiement de votre filleul, votre compte sera crédité.

Il est important de noter que ce crédit sera uniquement déduit du montant de vos primes de renouvellement (pas de paiement direct) et ne pourra pas être transféré au profit d'un autre client. La prise d'effet des contrats du filleul doit intervenir dans les 2 ans à compter de votre recommandation.

Vous pouvez nous recommander autant de fois que vous le désirez car l'offre de parrainage est cumulable et vous permet de multiplier les crédits en votre faveur.

## Précisions :

Pantaenius Monaco se réserve le droit, en fonction du type de risque, de refuser de transmettre une tarification.

Si nous recevons plusieurs recommandations pour le même risque, nous prenons en compte la première reçue. Si le filleul fait aussi appel à un intermédiaire en assurance et ce dernier nous contacte pour la même affaire, nous ne pouvons pas vous récompenser.

Il est entendu que le parrain n'agit pas comme intermédiaire d'assurance et se contente de transmettre les coordonnées d'un souscripteur potentiel à Pantaenius Monaco, sans solliciter ni recueillir la souscription du contrat, ni présenter les conditions de garanties. Pantaenius Monaco se réserve le droit de mettre terme à cette offre à tout moment et sans information au préalable. Il n'y a pas de droit de recours et la voie judiciaire est exclue.

Le filleul accepte que nous le contactions et que nous exploitions ces données transmises par le parrain, pour lui transmettre une tarification. Afin de nous communiquer les coordonnées de votre filleul nous vous remercions d'utiliser le formulaire de contact sur notre site internet.



Allemagne · Grande-Bretagne\* · Monaco · Danemark · Autriche · Pologne · Espagne · Suède · Australie

Pantaenius GmbH · Représentant d'Assurance · Succursale de Monaco · 34, quai Jean Charles Rey · 98000 Monaco · Phone +377 97 70 12 00 · monaco@pantaenius.com

[pantaenius.fr](http://pantaenius.fr)

\*Pantaenius UK Limited is authorised and regulated by the Financial Conduct Authority (Authorised No.308688)